

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 Juin 2021

Présents : Sandrine BALLU, BAROUX Marie-Pierre, Laura BRUNEL, Laurent CARVAT, Pascal FAYOLLE, Emeric FORESTIER, Antoine GALLAND, Jean-Claude LACROIX, Anne-Marie KORTYLEWSKI, Sébastien LARGE, Magali LEGROS, Patrick LHORISSON, Fabrice LONGEFAY, Maurice MEGARES, Cécile MORET-NIZET, Anne REBOULE, Charlotte SOCIE, Martin TRESKA

Jocelyne ORTON excusée, a donné pouvoir à Anne Marie KORTYLEWSKI

Secrétaire de séance : Maurice MEGARES

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 mai 2021 à l'unanimité

1 Mise en place du CIA (Complément indemnitaire annuel)

Fabrice LONGEFAY, Maire, explique au Conseil Municipal que le salaire des fonctionnaires est composé d'un traitement indiciaire brut et de primes.

Considérant qu'il convient d'instaurer au sein de la commune, conformément au principe de parité tel que prévu par l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) en lieu et place du régime indemnitaire existant pour les agents de la commune,

Considérant que ce régime indemnitaire se compose :

- d'une part obligatoire, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) liée aux fonctions exercées par l'agent
- et d'une part facultative, le complément indemnitaire annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent

Considérant qu'il convient de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois,

Vu l'avis du comité technique en date 03 Mai 2021

Le complément indemnitaire annuel (CIA)

Le Maire propose de fixer les groupes de fonctions et de retenir les montants maximums annuels suivants :

Groupe de fonctions	Fonctions/Emplois	Montant annuels maximum	Pourcentage de variation
G1	Attaché (secrétaire générale)	3 000 €	Entre 0 % et 100 % du montant annuel maximum
G1	Rédacteur (secrétaire générale)	2 000 €	Entre 0 % et 100 % du montant annuel maximum
G1	Adjoint administratif (secrétaire générale)	1 260 €	Entre 0 % et 100 % du montant annuel maximum
G2	Agent d'accueil et/ou administratif	1 200 €	Entre 0 % et 100 % du montant annuel maximum
G1	ATSEM Principal	1 260 €	Entre 0 % et 100 % du montant annuel maximum

G2	ATSEM	1 200 €	Entre 0 % et 100 % du montant annuel maximum
G1	Adjoint d'animation	1 200 €	Entre 0 % et 100 % du montant annuel maximum
G1	Adjoint technique Principal	1 260 €	Entre 0 % et 100 % du montant annuel maximum
G2	Adjoint technique	1 200 €	Entre 0 % et 100 % du montant annuel maximum

1.1 Le critère de versement

Le CIA est versé en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent, appréciés lors de l'entretien professionnel. Le CIA est déterminé en tenant compte des critères suivants :

- Les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs
- Les compétences professionnelles et techniques
- Les qualités relationnelles
- La capacité d'encadrement et d'expertise.

1.2 Périodicité de versement

Le CIA est versé annuellement en décembre.

1.3 Modalités de versement

Le montant du CIA est proratisé en fonction du temps de travail.

1.4 Les absences

Néant

1.5 Exclusivité

Le CIA est exclusif de toutes autres indemnités liées à la manière de servir.

1.6 Attribution

L'attribution individuelle est décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Fabrice Longefay, Maire, rappelle que les élus qui en ont connaissance, ont un devoir de réserve sur la communication du salaire des employés de la commune.

2 Subventions aux associations

Sandrine Ballu, adjointe au maire, informe que la commission « Vivre ensemble » a étudié les dossiers de demande de subventions déposés par les associations et que la composition du dossier et les arguments présentés par celles-ci sont importants dans l'avis de la commission.

Pour toute impartialité, Fabrice LONGEFAY, Maire, demande aux membres du Conseil Municipal ayant un lien avec une association de ne pas participer aux débats les concernant et à ceux qui ont une fonction dans le bureau d'une des associations de ne pas participer au vote des subventions.

Sandrine Ballu énumère le montant des subventions proposées par la commission.

A.FAMILLES (HORS ALSH)	300
CATM	200
CLUB BON ACCUEIL	150
LES CHASSEURS BEAUJOLAIS	350
SOU DES ECOLES LAIQUE DE BLACE	600
TENNIS CLUB BLACEEN	600
BOULOPHILE BLACEENNE	600
FOOTBALL CLUB RENEINS VAUXONNE	600
UNIVERS DES JEUNES	400
VIVRE MIEUX	450
FANFARE LA SALLESIEENNE	700
JEUNES SAPEURS POMPIERS	300
RASED FONCTIONNEMENT (SUBVENTION)	120

Il est rappelé que la subvention d'équilibre concernant le centre de loisirs a déjà été votée le 6 avril 2021 soit 9 374€ pour le centre de loisirs des vacances scolaires et du camp ados.

L'ensemble des subventions attribuées est de 14 644 €.

Le conseil municipal, (Laurent Carvat et Cécile Moret Nizet, membres du bureau d'une association, ne prennent pas part au vote) accepte les subventions proposées par la commission.

Sandrine BALLU précise que la commission « Vivre ensemble » propose de prévenir les associations qu'une réduction de 25% du montant de la subvention pourra être appliquée à partir de l'année prochaine si les dossiers sont incomplets, arrivent tardivement ou que l'association ne participe pas aux événements et communications.

3 Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2022

A la demande de la Préfecture, afin d'établir les listes préparatoires à la liste annuelle du jury d'assises pour l'année 2022, il a été procédé au tirage au sort de trois noms sur la liste électorale. Ont été tiré au sort :

- N° 888 Mr PAUGET Jérôme
- N° 686 Mme LEJEUNE Solène
- N° 902 Mr PERNIN Vincent

4 Choix du prestataire pour la fourniture des repas au restaurant scolaire

Jean Claude Lacroix, adjoint aux finances, explique qu'actuellement c'est la société RPC (restauration pour collectivités) qui livre les repas pour le restaurant scolaire ainsi que pour les personnes âgées. Le contrat expire au 31 août 2021. Un marché a été lancé, la publication a été faite sur la plateforme « marches-

publics.info », sur un journal d'annonces légales, sur le site internet et affichage en mairie. Trois entreprises ont répondu : RPC, SOGERES et SHCB.

Il avait été demandé un prix sur une formule de base ainsi qu'une variante :

Formule de base : Les repas devront être composés obligatoirement des 5 composants suivants ainsi que l'assaisonnement et le pain :

- o 1 entrée chaude ou froide
- o 1 viande, poisson ou protéine végétale
- o 1 accompagnement (légume ou féculent)
- o 1 fromage ou produit laitier
- o 1 dessert
- o Assaisonnements
- o Pain

Il ne sera pas demandé de repas de substitution en cas de régime particulier, d'allergie ou encore de confession religieuse.

Les repas devront contenir au moins de 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produit bio

Un repas bio complet devra être proposé une fois par mois.

Un repas végétarien complet devra être proposé une fois par semaine.

Variante 1 :

Repas avec les 4 composants : entrée, plat, dessert, assaisonnement et pain ou plat, laitage, dessert, assaisonnement et pain.

Cette variante est valable uniquement pour la livraison des repas pour le restaurant scolaire.

	OFFRE DE BASE	VARIANTE 1
RPC	2,58 € TTC	2,58 € TTC
SOGERES	3,13 € TTC	3,03 € TTC
SHCB	3,28 € TTC	2,96 € TTC

L'offre pour les repas des personnes âgées est de :

RPC : 4,774€ TTC

SOGERES : 3,56 € TTC

SHCB : 4,77 € TTC

La commission d'appel d'offre propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de la société RPC.

Le Conseil Municipal accepte à la majorité (17 pour, 1 abstention), la proposition de la commission à savoir la société RPC avec la formule de base.

Jean Claude Lacroix propose de réaliser une enquête de satisfaction auprès des personnes âgées.

5 Avenant n°1 au lot n°6 du marché de travaux école-restaurant scolaire

Laurent Carvat, conseiller délégué aux travaux, informe le conseil municipal qu'un avenant négatif (lot n°6 : Etanchéité) est proposé concernant des moins-values (2 piètements métalliques de sécurité en moins, 1 dauphin en fonte en moins etc...). Ce dernier se monte à - 877,50€ TTC. €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Questions diverses :

Fabrice Longefay informe le conseil municipal du décès de Madame Elisabeth Depay, ancienne employée de la commune, à l'âge de 66 ans.

Fabrice Longefay donne lecture d'une lettre de remerciements de Monsieur Armand Monfray concernant le cadeau offert par la municipalité lors de son départ à la retraite.

CCAS :

Sandrine Ballu indique au conseil municipal que la distribution des colis a eu lieu le 5 juin 2021 et que les personnes âgées ont fait savoir être satisfaites de la nouvelle formule (colis varié).

Commissions Finances et Urbanisme :

Les deux commissions se sont réunies pour évoquer l'utilisation du terrain au-dessus de l'école maternelle et l'éventuel apport financier pour nos projets. Fabrice Longefay, Maire, informe le conseil municipal que depuis, suite à sa rencontre avec une urbaniste en réunion d'adjoints, la parcelle attenante au groupe scolaire de l'école maternelle acquise par la commune par voie d'expropriation d'une superficie d'un hectare ne pourra pas être commercialisée étant donné qu'une annexe du PLU indique que ce terrain a une vocation exclusivement scolaire ou périscolaire. Une nouvelle réflexion est donc nécessaire sur l'utilisation de ce terrain. Jean Claude Lacroix propose que le groupe de travail qui doit étudier l'ensemble des bâtiments de la commune planche sur ce sujet également.

Commission Urbanisme :

Patrick Lhorisson indique au conseil municipal qu'il va rencontrer avec le Maire, un artisan boucher qui souhaite s'installer dans le Beaujolais.

Fabrice Longefay indique qu'accompagné de Jocelyne Orton, ils ont rencontré Mme Desbat de la CAVBS pour la réfection des rues du Piège, impasse de la Bessée et Berlot courant 2021.

Fabrice Longefay indique au Conseil Municipal qu'il manque un panneau avant que la réception définitive concernant le plateau traversant de l'école maternelle soit signée.

Commission Travaux :

Mairie :

Jean Claude Lacroix, adjoint, informe le conseil municipal que les travaux concernant le parvis de la mairie ainsi que la rampe d'accès ont bien avancé. Des devis ont été demandés pour le remplacement ou le changement de l'alarme de la mairie

Cimetière :

Jean Claude Lacroix, adjoint, indique que les travaux de pavage des allées du cimetière vont se poursuivre sur les mois de septembre et octobre 2021. Afin de faciliter l'accès aux deux entrées du cimetière, des travaux d'amélioration vont avoir lieu. Il a été commandé 16 caves urnes et des travaux de reprise de 7 concessions auront lieu au mois d'août.

Monument aux morts :

Jean Claude Lacroix indique que les travaux de rénovation du monument aux morts seront terminés pour le 11 novembre. Il rappelle qu'il s'agit du centième anniversaire du monument aux morts.

Toit de l'école maternelle :

Jean Claude Lacroix indique que les travaux de réfection du toit de l'école devraient débuter fin juillet pour être achevé fin août.

Restaurant scolaire :

Jean Claude Lacroix indique que le lot serrurerie (rambardes ; barrières ; garde-corps ...) sera finalement effectué par l'entreprise Teillard.

La réception des travaux des deux derniers lots a été réalisée avec plusieurs réserves qui devraient être réglées au 15 juillet au plus tard sinon des pénalités seront appliquées.

Cloches de l'église :

Jean Claude Lacroix indique que les cloches de l'église devraient fonctionner normalement à partir du 26 juillet.

Autres bâtiments municipaux :

Jean Claude Lacroix indique que progressivement des travaux de réfection de peinture vont être réalisés par une brigade de vacataires composée de personnes en réinsertion. La commune ne paie que la fourniture et la communauté d'agglomération paie la main d'œuvre dans le cadre d'un contrat avec l'organisme de réinsertion.

Commission Culture :

Charlotte Socié indique au conseil municipal qu'une journée découverte « impression 3D » se déroulera le mercredi 29 septembre 2021 à la salle des mariages de la mairie.

Le spectacle « bout d'ficelle » se déroulera le mercredi 3 novembre 2021 à la salle des fêtes.

La bibliothèque continue son activité et continue le projet « Bébé lecteur ».

La commission cherche une date pour proposer une représentation théâtre « Premier Adieu ».

Commission Affaires scolaires :

Charlotte Socié, adjointe, indique que le conseil d'école a eu lieu le 15/06/2021. Les effectifs pour la rentrée scolaire 2021/2022 sont en baisse, à ce jour sont inscrits 56 élèves en maternelle et 85 élèves en primaire. Le personnel enseignant remercie la municipalité pour la mise à disposition du nouvel espace motricité, les travaux engagés pour la rénovation de l'école maternelle et le personnel communal.

La distribution des dictionnaires aux élèves de CM2 entrant en 6^{ème} aura lieu le 01 juillet à 16h sans la présence des parents étant donné le contexte sanitaire.

Charlotte Socié indique que Mme Duperrier Sylvie prendra sa retraite à compter du 01 septembre 2021, elle sera remplacée par Mme De Oliveira Angélique. La commune va procéder au recrutement d'une ATSEM à mi-temps.

Charlotte Socié indique au conseil municipal que l'association des familles va proposer un accueil des enfants de Blacé, Salles-Arbuissonnas et Saint Julien, les mercredis en journée complète à partir du 8 septembre 2021 grâce à la mise à disposition par la commune de Blacé de la salle au-dessus de la cantine.

Commission Vivre ensemble :

Sandrine Ballu indique au conseil municipal que le forum des associations se déroulera samedi 19 juin de 9h à 12h.

Elle indique que le terrain de foot a été refait et est en cours d'arrosage.

La commission va rencontrer les associations pour élaborer le calendrier des manifestations pour l'année 2022.

Commission Environnement :

Sandrine Ballu indique au conseil municipal que l'entretien (broyage) des chemins ruraux a été réalisé par un prestataire et qu'un des agents techniques va réaliser le passage de l'épaveuse sur ceux-ci.

La plantation des fleurs estivales a eu lieu le 19 mai, des personnes ont proposé de se réunir régulièrement pour faire du nettoyage et du désherbage des jardinières, le conseil municipal remercie tous ces volontaires.

Sandrine Ballu indique au conseil municipal que les vigneronnes ne vont pas tarder à traiter contre la Florescence dorée qui est une maladie transmise par un insecte « le cicadelle ». Le traitement est obligatoire y compris pour les particuliers.

Commission Communication-Evènementiel :

Laura Brunel indique au conseil municipal qu'actuellement il y a 867 abonnés sur panneau pocket. En plus de la page calendrier mise en place depuis un mois il y a une page point travaux mise en place afin de communiquer sur les travaux en cours. Laura Brunel indique que la commune a la possibilité dans le cadre de son abonnement de faire bénéficier les écoles ainsi que la bibliothèque d'un panneau pocket propre à chacun. Les directrices d'écoles sont favorables à ce projet et il devrait être mis en place dès la rentrée scolaire de septembre.

Laura Brunel indique au conseil municipal qu'il y a 569 abonnés sur la page Facebook de la commune.

Laura Brunel informe le conseil municipal que l'agenda de poche 2022 est en cours d'élaboration afin de le distribuer avec le bulletin municipal (celui-ci est sans coût pour la commune).

Laura Brunel indique qu'un Flash municipal est en cours d'élaboration pour le mois de juillet.

Cérémonie du 14 Juillet :

Laura Brunel indique au conseil municipal que les conditions sanitaires actuelles nous permettent d'organiser comme à l'accoutumée la cérémonie du 14 juillet avec le traditionnel défilé à 10h30 suivi d'un vin d'honneur, le rendez-vous est fixé à 10h pour aider à la mise en place.

Prochain conseil municipal : 08/07/2021 à 20h.

Séance levée à 21h45